36e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 11 12 MARS 1914

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

LES CANTIQUES DU PSAUTIER DE PIE X

IX

LE CANTIQUE D'EZÉCHIAS : *Ego dixi : In dimidio dierum meorum* [1] POUR LES 2es LAUDES DU MARDI

Il n'y a pas de doute que le cantique en question ne soit du pieux roi Ezéchias. Le texte hébreu le lui attribue expressément [2]. De même les Septante : προσευχη Εζεκιου βασιλεως της Ιουδαιας, κτλ. La Vulgate rend textuellement l'hébreu massorétique en disant : « *Scriptura* Ezechiæ regis Juda. »

Ezéchias fut un roi aimé de Dieu ; il compte parmi les plus saints monarques de l'histoire sacrée. Son père, l'impie Achaz, lui laissa bien des ruines religieuses à réparer. Quand il lui succéda, Ezéchias avait vingt-cinq ans ; c'était la troisième année du règne parallèle d'Osée, roi de Samarie. Ezéchias régna en tout vingt-neuf années sur Juda. Il occupait depuis quatorze ans [3] le trône de ses aïeux, quand il fut pris de la maladie qui devint l'occasion de son *miktâb* ou cantique, et il était âgé — à ce qu'il semble — de trente-neuf ans [4].

Quelle était cette maladie qui le mit aux portes du tombeau ? Les interprètes ne peuvent le préciser avec certitude. On a parlé de la peste [5], du charbon, d'un ulcère, d'une angine [6]. Quoi qu'il en soit, l'état d'Ezéchias demeurait fort grave ; il était « malade à mourir ». Et le fils d'Amos, Isaïe le prophète vint le trouver, et au nom de Jéhovah lui dit : « Mets ordre à ta maison, car tu vas mourir et tu ne vivras plus. » Atterré, Ezéchias tourna son visage vers le mur, et pleurant supplia le Seigneur de se souvenir de ses bonnes œuvres, de le ramener à la vie. Cependant Isaïe n'était pas sorti de la cour intérieure du palais, lorsqu'il entendit Jéhovah lui intimer l'ordre de retourner auprès du malade et de lui dire : « J'ai écouté ta prière ; j'ai vu tes larmes. Voici que je vais te guérir ; dans trois jours tu monteras au temple... et j'ajouterai à tes jours quinze années, et de la main du roi d'Assur je te délivrerai, ainsi que cette ville... à cause de moi et de David mon serviteur. »

Isaïe fit alors composer un cataplasme de figues et le plaça sur l'ulcère du malade. Ezéchias demanda quel signe le ciel lui donnerait de sa guérison. « Le voici », reprit le prophète : « je vais faire reculer de dix degrés l'ombre qui est descendue sur le cadran [1] d'Achaz. » Et le soleil recula de dix degrés, suivant la parole d'Isaïe.

Or le roi guérit de sa maladie [2]. Trois jours plus tard il pouvait monter au temple rendre grâces au Seigneur.

C'est en reconnaissance de ce bienfait que le pieux monarque écrivit son cantique.

Dans le texte hébreu actuel ce chant est appelé *miktâb*, mais les Septante, nous l'avons vu, le désignent sous le nom de *prière*. Le terme *miktâb* doit être retenu de préférence, parce qu'il se retrouve également dans la *Peschito* et dans la Vulgate. Il convient du reste fort bien pour qualifier l'hymne du royal poète. Ce mot, en effet, servait d'ordinaire à désigner un document qui en raison de son importance ou du sujet traité méritait d'être gravé sur la pierre. Ainsi les deux tables de la Loi sont appelées le *miktâb* de Dieu, parce qu'elles étaient censées être de son écriture [3]. De même les lois fondamentales du royaume se nommaient le *miktâb* de David et de Salomon [4]. Il est parlé également dans II Par., XXXVI, 22, du *miktâb* de Cyrus. Nul doute par conséquent que le chant d'Ezéchias n'ait été regardé comme un morceau littéraire de première importance, digne d'être gravé en lettres éternelles sur la pierre ou sur l'airain [5]. Il se peut d'ailleurs que l'hymne royal précieusement conservé dans les annales du royaume,

1 Is., XXXVIII, 10-20.
2 *Miktâb l'hits'qiâhou* (avec le *lamed* d'attribution), lisons-nous dans l'original.
3 Nous le concluons de ce fait que Dieu lui accorda quinze années de vie après sa guérison. (Cf. Is., XXXVIII, 3). Comme il mourut après 29 ans de règne, il y avait donc exactement quatorze ans qu'il était assis sur le trône de Jérusalem quand il tomba malade.
4 Nous savons en effet qu'il commença de régner à 25 ans. (Cf. 4 Rois, XVIII, 2 ; 2 Par., XXIX, 1).
5 D'après Is., XXXVII, 36 ; 4 Rois, XIX, 35. Cf. Rosenmüller, *In Is.*, t. II, p. 507. Voir Josèphe, *Antiq.*, lib. X, cap. 1, n. 5.
6 A cause de Is., XXXVIII, 14. Cf. Rosenmüller, *op. cit.*, pp. 536-538.

1 Les Septante portent : *sur les dix degrés de la maison de ton père*. Il se peut donc qu'il ne s'agisse point ici d'un cadran solaire, mais tout simplement des marches d'un escalier du palais royal. (Cf. Josèphe, *Antiq.*, lib. X, cap. 2, n. 1).
2 Cf. 4 Rois, XX, 1-11 ; Is., XXXVIII, 1-8, 21-22.
3 Cf. Exod., XXXII, 16.
4 Cf. 2 Par., XXXV, 4.
5 On désignait par un mot tout semblable — *miktâm* — certains psaumes (le XV, le LV, le LVI, le LVII, etc.) plus importants par leur objet même, et traitant presque tous, comme le chant d'Ezéchias, d'une délivrance de grands dangers. Cf. Reinke, *Die messian. Psalm.*, t. I, pp. 132 et suiv.

et écrit de la main même du monarque, ait été copié soit par Isaïe, soit par un de ses secrétaires, et introduit dans le livre du prophète à la place où nous le lisons aujourd'hui; ceci expliquerait encore pourquoi on l'appelle le « *miktâb* d'Ezéchias, roi de Juda » [1].

* * *

Le cantique d'Ezéchias semble tenir à la fois de la *qinâh* et de la *tehillâh ;* on y trouve l'élégie et le chant d'action de grâces, la plainte qui s'exhale et la louange qui monte jusqu'à Dieu.

Cet hymne comprend deux parties très distinctes; l'une, 10-14, est consacrée aux sentiments de tristesse et d'angoisse qui étreignaient l'âme du monarque; l'autre, 15-20, exprime la reconnaissance du roi à l'égard de Jéhovah son Sauveur.

Sous le rapport du rythme le poème se compose, d'après Bickell [2], de distiques et de tristiques entremêlés; on n'y compte pas moins de huit distiques et de quatre tristiques. Les distiques assemblés toujours deux par deux sont suivis régulièrement d'un tristique. Ni les distiques ni surtout les tristiques ne comprennent un égal nombre de syllabes ; néanmoins ils sont tous parallèlement disposés suivant le même mètre. Ainsi les deux vers de chaque premier distique sont régulièrement de dix syllabes; le premier vers du second distique en a dix aussi, mais le deuxième n'en a jamais que huit. Dans chaque tristique règne une variété plus grande : le premier vers est de six syllabes, le second de huit, le troisième de dix.

Nous n'entendons point garantir dans le détail cette métrique, ni même dans l'ensemble, car le texte hébreu du cantique d'Ezéchias a subi, en de certains passages surtout, de considérables remaniements ; on s'en aperçoit assez en comparant avec lui les anciennes versions, Septante, Peschito, etc. La Massore peut donc bien ne pas représenter toujours le texte primitif; tous les critiques sont d'accord là-dessus depuis longtemps. Néanmoins les observations de Bickell ne laissent pas d'être souvent fort ingénieuses, et il était opportun de les signaler. Inutile d'ajouter que sur cette question de la prosodie hébraïque les docteurs, à l'heure actuelle encore, sont très partagés.

Quant à la strophique de notre chant, nous garderons celle qu'on propose communément. Que le lecteur veuille bien se reporter plus loin à notre traduction française.

* * *

Voici en regard l'un de l'autre le texte du cantique d'Ezéchias tel que la Vulgate le conserve, et le même texte latin tel qu'il a été disposé pour la psalmodie dans le Psautier :

[1] On s'expliquerait aussi par là pourquoi le cantique n'est pas dans le 4e livre des Rois, chap. xx, ℣ 7. Cf. Touzard, *De la conservation du texte hébreu*, dans *Rev. Bibl.*, 1897, p. 199.
[2] *Carmina Vet. Test. metrice*, pp. 207-208.

PSAUTIER

1\. — Ego dixi : In dimidio dierum meorum
Vadam ad portas inferi.
2\. — Quæsivi residuum annorum meorum.
Dixi : Non videbo Dominum Deum in terra viventium.
3\. — Non aspiciam hominem ultra,
Et habitatorem quietis.
4\. — Generatio mea ablata est, et convoluta est a me,
Quasi tabernaculum pastorum.
5\. — Præcisa est velut a texente vita mea : dum adhuc ordirer, succidit me :
De mane usque ad vesperam finies me.
6\. — Sperabam usque ad mane,
Quasi leo sic contrivit omnia ossa mea ;
7\. — De mane usque ad vesperam finies me :
Sicut pullus hirundinis sic clamabo, meditabor ut columba :
8\. — Attenuati sunt oculi mei,
Suspicientes in excelsum ;
9\. — Domine, vim patior, responde pro me.
Quid dicam, aut quid respondebit mihi, cum ipse fecerit ?
10\. — Recogitabo tibi omnes annos meos
In amaritudine animæ meæ.
11\. — Domine, si sic vivitur, et in talibus vita spiritus mei, corripies me, et vivificabis me.
Ecce in pace amaritudo mea amarissima :
12\. — Tu autem eruisti animam meam ut non periret :
Projecisti post tergum tuum omnia peccata mea.

13\. — Quia non infernus confitebitur tibi, neque mors laudabit te :
Non exspectabunt qui descendunt in lacum, veritatem tuam.
14\. — Vivens, vivens ipse confitebitur tibi, sicut et ego hodie :
Pater filiis notam faciet veritatem tuam.

15\. — Domine, salvum me fac,
Et psalmos nostros cantabimus cunctis diebus vitæ nostræ in domo Domini.

VULGATE

℣ 10. — Ego dixi : In dimidio dierum meorum vadam ad portas inferi. Quæsivi residuum annorum meorum.

℣ 11. — Dixi : Non videbo Dominum Deum in terra viventium; non aspiciam hominem ultra, et habitatorem quietis.

℣ 12. — Generatio mea ablata est, et convoluta est a me quasi tabernaculum pastorum. Præcisa est velut a texente vita mea ; dum adhuc ordirer, succidit me. De mane usque ad vesperam finies me.

℣ 13. — Sperabam usque ad mane : quasi leo, sic contrivit omnia ossa mea. De mane usque ad vesperam finies me.

℣ 14. — Sicut pullus hirundinis, sic clamabo ; meditabor ut columba. Attenuati sunt oculi mei, suspicientes in excelsum. Domine, vim patior, responde pro me.

℣ 15. — Quid dicam, aut quid respondebit mihi, cum ipse fecerit ? Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.

℣ 16. — Domine, si sic vivitur, et in talibus vita spiritus mei, corripies me, et vivificabis me.

℣ 17. — Ecce in pace amaritudo mea amarissima. Tu autem eruisti animam meam ut non periret ; projecisti post tergum tuum omnia peccata mea.

℣ 18. — Quia non infernus confitebitur tibi, neque mors laudabit te ; non exspectabunt qui descendunt in lacum veritatem tuam.

℣ 19. — Vivens, vivens ipse confitebitur tibi, sicut et ego hodie ; pater filiis notam faciet veritatem tuam.

℣ 20. — Domine, salvum me fac, et psalmos nostros cantabimus cunctis diebus vitæ nostræ in domo Domini.

* * *

Voici maintenant la traduction française du cantique d'après l'hébreu et suivant la division en strophes [1] :

1\. — Je disais : Je m'en vais [2]
Au milieu de mes jours ;
Aux portes du Schéol je suis privé
Du reste de mes ans.

2\. — Jé disais : Je ne verrai plus Jéhovah
Sur la terre des vivants ;
Et je ne contemplerai plus les hommes
Parmi les habitants du monde [3].

3\. — Ma tente est enroulée et emportée loin de moi,
Comme un abri de berger ;
J'ourdissais ma vie comme un tisserand,
Et du métier il m'arrache ! [4]

4\. — Du jour à la nuit il me livre,
Et je crie [5] jusqu'au matin.
Comme un lion il broie
Tous mes os !

5\. — Comme l'hirondelle au cri perçant je crie,
Je gémis comme la colombe.
Mes yeux s'épuisent [à regarder] en haut [6].
Jéhovah, l'angoisse me presse [7], sois ma caution !

6\. — Pourquoi parler ? Il me [l'] a dit
Et il [l'] a fait.
J'avancerai dans [le cours de] toutes mes années,
Malgré [8] l'amertume de mon âme.

7\. — Seigneur, ces années [par moi] seront vécues !
Et c'est en tout cela qu'est la vie de mon esprit.
Tu me guéris et tu me fais revivre.
Voici que pour [mon] salut l'amertume suprême [m'a été infligée] [9].

8\. — Et toi, tu as préservé mon âme
De la fosse de corruption ;
Tu as jeté derrière ton dos
Toutes mes iniquités !

9\. — Car ni le Schéol ne te loue,
Ni la mort ne te célèbre ;
Ils n'espèrent pas, ceux qui descendent dans le gouffre,
En ta fidélité !

10\. — Le vivant, le vivant, c'est lui qui te loue,
Comme moi aujourd'hui.
Le père à ses enfants apprend
Ta fidélité.

11\. — Jéhovah, à mon secours [1] !
Et nous toucherons nos harpes
Tous les jours de notre vie
Devant le temple de Jéhovah.

* * *

Comme il est permis d'en juger à la simple lecture, le cantique d'Ezéchias comprend deux parties : des *plaintes* qu'inspire un péril de mort prochaine, et une *action de grâces* pour une miraculeuse guérison. Quoi qu'en disent certains critiques modernes [2], la seconde partie nous semble bien commencer avec la 6e strophe. Tel est d'ailleurs le sentiment de la plupart des exégètes anciens et modernes [3] ; nous tenons compte de cette démarcation dans notre commentaire.

1re Partie : *la plainte d'Ezéchias*

Le royal malade en exhalant sa plainte essaie d'apitoyer l'Eternel sur son triste sort ; chaque strophe, chaque distique même devient un argument en faveur de sa cause.

1\. — Je disais : Je m'en vais
Au milieu de mes jours ;
Aux portes du Schéol je suis privé
Du reste de mes ans.

Evidemment Ezéchias se lamente ici à cause de sa mort *prématurée*. Ce qui l'afflige donc tout d'abord, c'est de se sentir disparaître « au milieu de ses jours » ; de se voir « privé » à tout jamais « du reste de ses ans, » dont pourtant il espérait si bien jouir.

Les interprètes traduisent assez diversement le second hémistiche du premier vers [4]. Beaucoup suivent comme nous la Vulgate, mais d'autres préfèrent traduire : « dans le *silence* de mes jours », ou « dans le repos de mes jours », ou encore « au *sommet* de mes jours » ; quelques-uns : « dans la *faiblesse* de mes jours [5]. » Au fond la plupart de ces traductions ne sont point si différentes qu'on ne puisse les ramener à celle que nous avons adoptée [6]. La vie de l'homme sur la terre se peut comparer à la marche du soleil sur l'horizon. Quand l'astre du jour arrive au milieu de sa course n'est-il pas permis de dire qu'il est au *sommet*, au point de *repos*, puisque avant midi il est censé monter et qu'après il semble descendre? Ainsi d'Ezéchias. Le monarque arrivait à cette heure de la vie qui marque vraiment le sommet, là maturité, le midi de l'existence. C'est encore à peu près ce qu'ont voulu dire, mais au figuré, ceux qui traduisent par : « dans le *silence* de mes jours » ; pour Ezéchias, en effet, une ère de

[1] Nous avons dans notre traduction partagé chaque vers de l'hébreu en hémistiches, ainsi qu'on peut le voir.
[2] Ce verbe appartient au second hémistiche du vers hébreu ; avec Condamin, Duhm, Marti, nous le reportons dans le premier hémistiche à cause du rythme.
[3] Avec S. Jérôme nous admettons que dans le dernier mot du stique hébreu il s'est produit une transposition des deux lettres finales *daleth* et *lamed ;* dès lors au lieu de lire avec la Vulgate ho*del* = quietis il est préférable de lire he*led* = mundi. Cf. Ps., xvii, 14 ; xlix, 2.
[4] Tout ce passage dans l'hébreu a souffert et les critiques sont embarrassés pour retrouver la leçon primitive. Bickell paraît suivre surtout les Septante afin, sans doute, de reconstituer plus facilement le tristique d'après sa métrique. — Nous avons adopté dans notre traduction une autre manière de voir qui nous semble plus obvie, et plus en rapport aussi avec le parallélisme de la strophe.
[5] On pourrait également bien traduire : *Mais je m'apaise jusqu'au matin,* la nuit apportant par le sommeil quelque repos au royal malade. — La traduction que nous adoptons est cependant la plus commune aujourd'hui.
[6] Les mots entre crochets ne sont pas dans l'hébreu.
[7] Mot à mot : *la détresse sur moi !*
[8] Avec le P. Condamin nous traduisons ainsi la préposition hébraïque. Cf. Gesen.-Buhl, p. 609.
[9] Cette traduction de la septième strophe n'est qu'approximative. Cependant le sens que nous donnons répond bien au contexte des strophes qui précèdent et qui suivent, et découle des mots que nous lisons dans l'hébreu actuel. Mais il est sûr que la Massore en ce passage a subi des altérations considérables, au point que nombre d'interprètes (Condamin, Kautzsch, Cheyne) désespérant de reconstituer la leçon primitive *probable* se refusent même à traduire.

[1] Mot à mot : *à sauver moi !* ou : *pour sauver moi !*
[2] Touzard en particulier dans *Rev. Bibl.*, 1899, p. 98.
[3] Rosenmüller, Delitzsch, Reuss, Fillion, Condamin, etc.
[4] Cela vient de ce que l'expression hébraïque *(bid'mi iâmai)* ne se trouve nulle part ailleurs dans la Bible. Cf. Touzard, *Rev. Bibl.*, 1899, p. 84.
[5] Cf. Knabenbauer, *In Is.*, t. ii, pp. 37-38 ; Gesenius, *Thes.*, col. 343.
[6] On s'explique moins que plusieurs interprètes (le Targum, Symmaque, Aquila) traduisent : « dans la *faiblesse* de mes jours, » pressant trop ainsi la notion de *quies, quiescere* qui s'attache au radical. L'idée alors serait : « Je sens que je m'en vais, languissant, et que ma vie s'éteint sous l'étreinte du mal. »

calme, de paix, de prospérité, allait se lever, quand un mal soudain vint le frapper à mort.

Il s'ensuit que le monarque se désole vivement de ce que le trépas arrive pour lui si vite, et que le fil de ses jours va être si prématurément tranché. Comme l'a remarqué le rabbin Kimchi [1], pour tout enfant d'Israël c'était le sujet de la plus amère tristesse, et même une honte, de se voir mourir avant d'atteindre la cinquantième année. On comprendra que cette peine devait être incomparablement plus profonde encore pour un roi parvenu au faîte de la puissance et des honneurs, et à la veille de triomphes éclatants sur ses ennemis.

Au premier vers font écho les paroles du stique suivant :

Aux portes du Schéol je suis privé
Du reste de mes ans !

Le royal malade continue donc à se plaindre d'être privé des années que, selon la longueur ordinaire de la vie, il pouvait encore se promettre. Il se voit déjà aux portes de ce terrible *Schéol,* régime des ténèbres, terre de silence [2], où les ombres des trépassés n'ont plus rien de tout ce qui réjouit les vivants sous la lumière du soleil.

On sait que le *Schéol* était pour les Hébreux le rendez-vous des âmes après la mort ; bons et méchants, tous y descendaient au terme de la vie présente. A ce Schéol il y avait des portes et des verrous ; le gouffre était vaste [3], profond [4], insatiable [5], inexorable [6], inflexible. On s'explique dès lors les épouvantements que son souvenir tout seul suffisait à inspirer, et c'est de quoi notre royal malade se lamente sur son lit de douleurs.

D'autres chagrins non moins amers ajoutaient encore à son angoisse :

2. — Je disais : Je ne verrai plus Jéhovah
Sur la terre des vivants ;
Et je ne contemplerai plus les hommes
Parmi les habitants du monde.

Double privation qui le désolait ! Voir Jéhovah, c'est-à-dire jouir du spectacle des cérémonies saintes, le chanter aux jours des grandes solennités, le prier dans le temple en compagnie de ceux de sa tribu, c'était pour l'Hébreu fidèle une des meilleures joies de la vie :

Quel autre ai-je au ciel que toi, [Jéhovah] ?
Avec toi, je ne désire rien sur la terre.
...Mon partage c'est Dieu à jamais !
. . . .
Pour moi, être uni à Dieu, c'est mon bonheur ;
En Adonaï-Jéhovah je mets ma confiance,
Afin de raconter toutes tes œuvres [7].

Et puis, quelle joie encore pour l'Israélite de vivre avec ses frères, assis sous les mêmes vignes et les mêmes figuiers [8], de partager avec les siens les mêmes travaux, les mêmes succès, de se soutenir aussi dans les mêmes peines, enfin de se sentir tous ensemble les élus du Seigneur, le peuple préféré de Jéhovah ! Le Psalmiste à ces pensées ne pouvait retenir son allégresse :

Qu'il est bon, qu'il est doux,
Pour des frères d'habiter ensemble !
. . . .
C'est comme la rosée de l'Hermon
Qui descend sur les sommets de Sion.
C'est là que Jéhovah a établi la bénédiction,
La vie pour toujours [1].

Ces consolations de la vie religieuse et de la vie nationale, Ezéchias les avait goûtées ; aussi à la veille de les perdre il se lamente et pleure. Dans le Schéol il n'espérait plus les avoir ; au ℣ 18 il le répète avec amertume. Voilà pourquoi le Schéol répugnait tant au Juif :

Celui qui meurt n'a plus ton souvenir (Jéhovah) ;

disait-on.

Qui te louera dans le séjour des morts ?
Tes prodiges sont-ils connus dans les ténèbres,
Et ta justice dans la terre de l'oubli ? [2]

Voici un nouveau sujet de plainte pour Ezéchias : la soudaineté et la violence du coup brusque qui le frappe au midi de ses années :

3. — Ma tente est enroulée et emportée loin de moi,
Comme un abri de berger ;
J'ourdissais ma vie comme un tisserand,
Et du métier il m'arrache !

Dans ces stiques parallèles c'est bien la même idée qui revient sous deux formes différentes, à savoir la rapidité avec laquelle l'inexorable mort vient saisir le royal malade. Les écrivains d'Israël ont toujours aimé à comparer la vie humaine au séjour sous la tente, et notre corps au frêle abri qui protège le voyageur au désert [3]. S. Paul aussi, et S. Pierre [4] emploient quelquefois dans le même sens ces figures de langage ; de sorte que nous ne devons pas nous étonner de les retrouver sous la plume de notre poète. Mais lui paraît plus explicite que personne et plus saisissant ; en le lisant nous assistons presque à la scène et nous voyons sa tente que l'ouragan arrache tout d'un coup rouler violemment au loin brisée par la tempête ; ici l'hébreu est en effet très expressif.

L'autre métaphore — la vie comparée à une toile qu'on ourdit — n'est pas moins classique que la précédente ni moins saisissante. Job disait également :

Mes jours passent plus rapides que la navette [5].

Et donc chacun de nous tisse sa vie comme le tisserand tisse sa toile ; nous enroulons au fur et à mesure qu'ils s'écoulent les jours de notre mortelle existence comme le tisserand enroule son tissu au fur et à mesure qu'il le fabrique. Mais voilà que Jéhovah, lorsque Ezéchias tissait ainsi ses jours et les enroulait, décide de les rompre soudain, et il les

1 Cité par Muis, *Comm. in Psalmos et cantica V. T.,* t. II, p. 698, Lovanii 1778.
2 Cf. Job, X, 21, 22 ; Ps. XCIV, 17 ; CXV, 17.
3 Cf. Habacuc, II, 5.
4 Cf. Job, XI, 8 ; Deut., XXXII, 22.
5 Cf. Prov., I, 12 ; Is., V, 14.
6 Cf. Cant., VIII, 6.
7 Ps. LXXIII, 25, 26, 28.
8 Cf. 3 Rois, IV, 25.

1 Ps. CXXXII, 1, 3.
2 Ps. VI, 6 ; LXXXVIII, 13.
3 Cf. Job, VIII, 22 ; XV, 34 ; LI, 7 ; Jérém., IV, 20 ; X, 20 ; Prov., XIV, 11.
4 Cf. II Cor., V, 1, 4 ; II Pet., I, 13-14.
5 Cf. Job, VII, 6.

arrache brusquement du métier, sans attendre que la toile s'achève, que la vie soit arrivée à son terme normal. C'est de quoi le monarque se plaint amèrement. — On trouve dans Job des expressions analogues [1], qui rappellent tout à fait la poésie de notre cantique.

Un quatrième motif de plainte provoque de nouveaux gémissements de la part d'Ezéchias :

4. — Du jour à la nuit il me livre,
Et je crie jusqu'au matin.
Comme un lion il broie
Tous mes os !

On sent que le malade se débat ici sous la violence du mal qui l'étreint et le torture. Affreuses sont ses journées ; affreuses sont ses nuits. Car Jéhovah le *livre* au mal de l'aurore jusqu'au soir, la douleur ne lui laisse ni repos ni trêve jusqu'au matin. Notre Vulgate a traduit un peu différemment : « de mane usque ad vesperam *finies me* » ; le texte massorétique semble autoriser cette leçon. Nous préférons substituer au sens de *finies me* le sens de *tradidit me,* d'accord en cela avec les Septante et la Peschito [2] ; les interprètes grecs ont même réuni au verbe παρεδόθην le *sicut leo* (ὡς λέοντι) du stique suivant ; d'où ce sens général, très naturel dans le passage : « J'ai été livré (par Jéhovah) comme à un lion, tant mon mal est dévorant, et ainsi je sens que mes os sont brisés par la violence de la douleur. » Ces variantes entre les anciennes versions d'une part, la Vulgate et la Massore de l'autre, accusent évidemment quelques désordres dans le texte primitif.

La Vulgate a traduit aussi : « *Sperabam* usque ad mane », alors que nous traduisons : « Et *je crie* jusqu'au matin ». La diversité d'interprétation vient de ce que le traducteur latin a dû avoir sous les yeux un texte où, comme dans la Massore actuelle, le verbe hébreu renfermait par suite d'une légère altération un *iod* au lieu d'un *aïn ;* avec le P. Houbigant [3] et nombre de critiques modernes [4] nous préférons à la version latine la leçon que nous avons proposée, laquelle d'ailleurs cadre beaucoup mieux avec le parallélisme général des stiques et le contexte.

Il semble donc que pour apitoyer Jéhovah sur son triste sort Ezéchias lui représente ses atroces souffrances, souffrances de jour et de nuit, ne se pouvant comparer qu'au martyre que fait endurer le lion à sa victime.

Un cinquième motif de plainte pour Ezéchias, c'est l'abandon où on le laisse malgré ses gémissements continus :

5. — Comme l'hirondelle au cri perçant, je crie,
Je gémis comme la colombe.
Mes yeux s'épuisent [à regarder] en haut.
Jéhovah, l'angoisse me presse, sois ma caution !

Il se compare à l'hirondelle et à la colombe, parce que tantôt il pousse des cris perçants comme la première, et tantôt de sourds et profonds gémissements comme la seconde. Des traducteurs font intervenir un troisième oiseau : la grue : « Comme l'hirondelle et *la grue* [1] je crie. » Nous ne croyons pas devoir admettre cette version : le mot hébreu de la Massore *(hagour)* [2] n'est probablement qu'un qualificatif du nom précédent, et désigne une des propriétés de l'hirondelle qui est de crier d'un ton perçant, ou de piauler comme a traduit la Peschito [3] ; de sorte que nous avons pensé devoir adopter l'interprétation de Gesenius : *Ut hirundo garriens ita pipiebam* [4]. Somme toute, ces légères nuances de traduction importent peu au sens général. — Quant à la colombe ou tourterelle, chacun sait combien mélancoliques sont ses murmures ; la métaphore est donc choisie à point pour exprimer les soupirs prolongés et incessants du malade se lamentant sous la violence du mal [5].

Malgré tous ses gémissements, Ezéchias déclare que le secours ne lui vient de nulle part : « Mes yeux s'épuisent à regarder en haut », s'écrie-t-il. C'est du côté du ciel évidemment qu'il se tournait, ainsi que le faisait déjà le Psalmiste :

Je m'épuise à crier ; mon gosier est en feu ;
Mes yeux se consument dans l'attente de mon Dieu [6].

Et Jéhovah paraissait toujours l'abandonner. Alors un dernier cri, plus puissant que les autres, semble-t-il, lui échappe soudain : *Domine, vim patior.* L'original est beaucoup plus expressif : *l'angoisse sur moi !* dit-il. C'est de l'angoisse la plus violente qu'il s'agit ici, celle dont souffrent les malheureux poursuivis, frappés par un plus fort, dont ils ne peuvent absolument pas esquiver les coups [7]. Voilà pourquoi l'infortuné malade supplie Jéhovah de s'interposer et d'être *sa caution,* en d'autres termes, de le prendre sous sa garantie et de ne le point laisser opprimer [8] ; ce que Rosenmüller semble avoir bien saisi, quand il paraphrase en ces termes la formule du poète : « *In fidem recipere (être caution à quelqu'un)* locum habet ubi debitor impar solvendo, dum a creditor prehenditur, ex lege ducendus in carcerem, circumspicit ditiorem et potentiorem qui fide sua interveniat et caveat, et sic ei præstet libertatem [9]. »

2e Partie : *l'action de grâces d'Ezéchias.*

Nous venons de voir le pieux roi appeler de tout son cœur Jéhovah à son aide. Mais à peine a-t-il achevé qu'aussitôt il se reprend, confus, semble-t-il, d'avoir commis une telle hardiesse :

Pourquoi parler ?...

C'est l'exclamation de celui, observe Rosenmüller [10], « cui præ facto quodam inopinato in stupo-

[1] Job, IV, 21 ; VI, 9 ; XXVII, 8.
[2] Cf. Gesenius, *Thesaurus,* p. 1422.
[3] Dans sa *Biblia hebraica cum notis criticis.*
[4] Touzard, Cheyne, Grætz, etc.

[1] Cf. Jérém., VIII, 7.
[2] Verbe à forme passive mais avec signification active, ainsi que l'observe Gesenius, *Thesaurus,* p. 990. Cf. Touzard, *Rev. Bibl.,* 1899, pp. 94-95.
[3] « Comme l'hirondelle qui *piaule,* ainsi je criais. »
[4] *Thesaurus,* loc. cit.
[5] Comp. Is., LIX, 11.
[6] Ps. LXVIII, 4.
[7] Cf. Gesenius, *Thesaurus,* p. 1080.
[8] Comp. Ps. CXVIII, 122.
[9] *In Is.,* t. II, p. 530.
[10] *Loc. cit.*

rem rapto, vox faucibus hæret, adeo ut ne quidem quæ verba prolaturus sit, in promptu habeat. » Le fait inattendu qui s'est passé, c'est le second message d'Isaïe annonçant à Ezéchias sa guérison; de sorte que, entre la 5e strophe et la 6e, on doit placer l'incident que raconte le narrateur sacré : « La parole de Jéhovah fut adressée à Isaïe en ces termes : Va et dis à Ezéchias : Ainsi parle Jéhovah, le Dieu de David ton père : J'ai entendu ta prière, j'ai vu tes larmes; *je te guérirai ; dans trois jours tu monteras à la maison de Jéhovah ; j'ajouterai à tes jours quinze années* [1]. »

Transporté de joie à cette nouvelle, le malade soudain interrompt sa plainte et laisse éclater sa confiance et son bonheur. Ici véritablement commence la partie eucharistique du poème.

6. — ...Il me [l'] a dit
Et il [l'] a fait.
J'avancerai dans le cours de toutes mes années
Malgré l'amertume de mon âme.

La connexion de ces paroles avec l'événement que nous rappelions tout à l'heure est visible. C'est donc bien la foi du monarque en la parole de Dieu, qui se révèle maintenant avec l'allégresse intense qu'il éprouve déjà, à la pensée que des années nombreuses lui sont réservées, malgré l'amertume du mal dont son âme à peine remise souffre encore. Cette allégresse se devine presque à la rapidité des formules dont se sert le roi subitement guéri :

Il me [l'] a dit :
Et il [l'] a fait !

L'avenir s'offre à lui assuré, tranquille ; car il proteste que c'est en paix et tout doucement qu'il s'avancera dans ces années qu'on lui promet, de même que l'on s'avance doucement et avec solennité dans un cortège religieux [2] ; tel est en effet le sens dans l'hébreu : « *Procedam* in omnes annos meos. »

Ces sentiments de confiance paraissent remplir encore la strophe suivante, mais le poète y accentue davantage le bonheur de son âme rassurée :

7. — Seigneur, ces années [par moi] seront vécues !
Et c'est en tout cela qu'est la vie de mon esprit.
Tu me guéris et tu me fais revivre.
Voici que pour [mon] salut l'amertume suprême
[m'a été infligée].

Le premier vers n'est qu'une répétition de l'avant-dernier hémistiche de la strophe précédente. On ne s'en étonnera point, car ce qui devait le plus réjouir Ezéchias revenu miraculeusement des portes du tombeau, n'était-ce pas la pensée de voir devant lui de nombreuses années à vivre dans la paix et dans la gloire ? Aussi bien est-ce de cet avenir qu'il lui plaît de parler davantage ; il en vit déjà, pour ainsi dire, tout entier ; perspective souriante qui remplit l'horizon de son âme :

C'est en tout cela qu'est la vie de mon esprit !

Au surplus il déclare mieux comprendre maintenant les raisons supérieures de la conduite du Seigneur à son endroit : s'il a tant souffert, c'est que Jéhovah voulait lui faire mériter sa guérison, et se ménager aussi à lui-même l'occasion de manifester à la maison de David sa fidélité et sa miséricorde. La maladie d'Ezéchias, comme celle de Lazare, ne fut donc point *infirmitas ad mortem ;* c'était une épreuve : la main qui frappait voulait aussi guérir et faire revivre. Voilà pourquoi le Seigneur avait prononcé : « J'ai entendu ta prière, j'ai vu tes larmes ; je te guérirai... à cause de David, mon serviteur. »

Tel est notre commentaire de cette strophe septième ; nous le donnons pour ce qu'il vaut, ainsi que la traduction sur laquelle il se base, et nous laissons à d'autres le plaisir de trouver une interprétation plus heureuse. Volontiers nous redisons avec un habile exégète : « En tibi hunc versum ex nostro sensu explicatum. Cuperem doceri meliorem [1]. »

Les strophes qui suivent sont beaucoup plus faciles à comprendre.

Ezéchias y continue de remercier Jéhovah en énumérant les bienfaits qu'il doit à sa miséricordieuse bonté. C'est d'abord et encore la conservation de la vie que le Seigneur lui assure ; ensuite c'est le pardon de ses fautes qu'il lui octroie. Au physique et au moral le pieux monarque s'estime donc comblé des largesses de Dieu.

8. — Et toi tu as préservé [2] mon âme
De la fosse de corruption ;
Tu as jeté derrière ton dos
Toutes mes iniquités.

On devine sans peine le lien théologique qui unit ces deux vers. Dans la pensée juive (et en réalité les choses arrivent souvent ainsi [3]), les maladies corporelles étaient réputées un châtiment des péchés personnels. Dès là par conséquent que Jéhovah guérissait le pieux monarque de sa maladie mortelle, il était censé lui avoir pardonné et remis toutes ses fautes.

Des critiques prétendent que le texte du second hémistiche du premier vers a subi quelques altérations, que les mots y ont été transposés, puis mal divisés, de sorte que au lieu de lire : *de la fosse de corruption*, il faudrait traduire : *elle* (mon âme) *ne périra pas*, ou : *de peur qu'elle ne périsse* [4]. Ces observations ne changent rien au sens général que nous proposions ; on peut donc très bien conserver la leçon de la Massore et adopter l'interprétation que nous avons donnée.

Ce qui mérite davantage notre attention, c'est la formule :

Tu as jeté derrière ton dos
Toutes mes iniquités;

pour signifier : Tu m'as pardonné toutes mes fautes. C'est exactement le contraire d'une autre expression : « garder les iniquités » dans le sens de *ne pas pardonner*. En effet le Psalmiste disait :

[1] 2 Rois, xx, 4-6 ; Is., xxxviii, 4-6.
[2] Cf. Gesenius, *op. cit.*, p. 321. Comp. Ps. xli, 5 dans l'hébreu.

[1] Siméon de Muis sur le ℣ 15. *Op. cit.*, t. ii, p. 701.
[2] L'hébreu est plus expressif : « Tu t'es attaché amoureusement à mon âme [l'empêchant ainsi de tomber dans] la fosse de corruption. »
[3] Cf. Jean, ix, 2.
[4] Cf. Touzard, *Rev. Bibl.*, 1899, pp. 102-103.

Si *tu gardes les iniquités,* ô Jéhovah!
Adonaï, qui subsistera?
Mais auprès de toi est le pardon
Afin qu'on te révère [1].

Les deux formules bibliques s'expliquent l'une par l'autre. Quand l'Ecriture veut faire entendre que Dieu pardonne les péchés des hommes, elle dit qu'il les *jette loin de lui*, qu'il *les laisse aller* (remittere, ἀφιέναι, παριέναι). C'est précisément ce qu'exprimait Ezéchias en disant : « *Projecisti post tergum tuum* peccata mea. » Et Jésus-Christ donnant aux apôtres le pouvoir des clefs disait à son tour : « Quorum *remiseritis* (ἀφῆτε) peccata *remittuntur* (ἀφίενται) eis [2]. » Au contraire « garder les iniquités » c'est ne pas vouloir les pardonner. Les péchés que Dieu ne *laisse pas aller*, il les conserve « scellés dans une bourse, » dit Job [3], pour les remettre devant ses yeux [4] afin de les compter sans doute, de les rétribuer et de les punir.

On le voit, il y a là toute une théologie qu'il n'était peut-être pas inutile de signaler.

Dans les trois strophes qui suivent, Ezéchias chante les motifs d'ordre supérieur qui ont incliné Jéhovah à lui accorder sa guérison, et en même temps il fait au Seigneur la solennelle promesse qu'il le louera, le célébrera aux jours des grandes fêtes d'Israël dans les parvis du temple.

La gloire de Jéhovah était donc intéressée à la guérison du royal malade, puisque si la mort était intervenue il y aurait eu sur terre une voix de moins pour chanter le Seigneur, une intelligence de moins pour reconnaître sa fidélité et ses bienfaits :

9. — Car ni le Schéol ne te loue,
Ni la mort ne te célèbre;
Ils n'espèrent pas, ceux qui descendent dans le [gouffre,
En ta fidélité!

De là il ne faudrait pas conclure que Jéhovah, dans la pensée juive, ne régnait point sur le séjour des morts comme il règne sur l'univers entier ; le contraire ressort de plusieurs passages de l'Ancien Testament [5]. Il ne faudrait pas davantage en déduire qne les âmes après la mort ne gardaient plus, d'après la théologie juive, l'intelligence, ni le souvenir, ni la reconnaissance, ni le sentiment; on se mettrait en contradiction avec maintes assertions des Saints Livres [6]. Mais notre poète entend répéter ici ce que disent souvent les psalmistes, à savoir que la louange solennelle, extérieure, publique, telle qu'on l'adressait dans le Temple, au Dieu d'Israël, ne résonne plus dans les sombres demeures du Schéol, au point que Jéhovah y semble oublié :

Celui qui meurt n'a plus ton souvenir;
Qui te louera dans le séjour des morts?

[1] Ps. CXXIX, 3, 4.
[2] Jean, XX, 23.
[3] Job, XIV, 17.
[4] Cf. Ps. XC, 8.
[5] Cf. Ps. CXXXVIII, 8; Job, XXVI, 5-6.
[6] Cf. Is., XIV, 9-17; Ezéch., XXXI, 16 ; XXXII, 17; I Rois, XXXVIII, 15-19 ; Ps. LXXXVIII, 11. — Cf. Lods, *La croyance à la vie future dans l'antiquité israélite,* t. I, pp. 212-214 ; Gesenius, *Thes.*, p. 1302 ; Knabenbauer, *In Is.*, t. II, p. 48 ; Hetzenauer, *Theologia biblica*, t. I, pp. 614-615.

Est-ce pour les morts que tu fais des miracles?
Les morts se lèvent-ils pour te louer?
Parle-t-on de ta bonté dans le sépulcre,
De ta fidélité dans l'abîme? [1]

Une autre raison encore pour laquelle les morts « n'espèrent plus en la fidélité » de Jéhovah, c'est que la plupart de ses promesses, dans l'Ancien Testament, se rapportent à la vie présente. Pour l'Israélite, le théâtre ordinaire des œuvres de Dieu c'est le monde de la terre avant tout [2].

On s'explique donc que le pieux roi ajoute aussitôt — non sans une allégresse visible — que ce sont les vivants sur terre qui rendent à Dieu l'hommage public de l'adoration, de la reconnaissance et de l'amour, et cela non pas seulement pour le temps présent où la vie leur est donnée, mais pour toujours, de générations en générations, car ils assurent dans le monde la glorification perpétuelle de Jéhovah.

10. — Le vivant, le vivant, c'est lui qui te loue,
Comme moi aujourd'hui,
Le père à ses enfants apprend
Ta fidélité!

Ici Ezéchias se réfère aux exhortations de Moïse à Israël :

Considère les années des générations passées!
Interroge ton père et il te l'apprendra,
Tes vieillards et ils te le diront.
Quand le Très-Haut assigna aux nations leur héritage,
Et fixa les limites des peuples,
D'après le nombre des enfants d'Israël :
La portion de Jéhovah c'est son peuple,
Jacob est le lot de son héritage, etc. [3]

En même temps le royal poète répondait avec joie à l'invitation que lui avait faite implicitement le Seigneur par son prophète : « Dans trois jours tu monteras à la maison de Jéhovah. » Tout à l'heure — dans la strophe 11e — il redira la même chose :

Et nous toucherons nos harpes
Tous les jours de notre vie
Devant le temple de l'Eternel!

Allusion manifeste au soin que prit le pieux monarque durant son règne de restaurer et d'organiser définitivement le culte et la liturgie dans le temple [4]. Par là il continua d'exprimer au Dieu d'Israël son amoureuse reconnaissance pour le bienfait si éclatant de sa guérison. On croit même que le cantique d'Ezéchias fut l'un des principaux chants liturgiques de la Synagogue après l'exil, et qu'il servit à cet usage avant de prendre place dans le livre d'Isaïe [5].

* * *

Ce qui est certain, c'est que l'Eglise a voulu nous le mettre sur les lèvres, parce qu'il traduit admirablement les sentiments du chrétien qui espère en son Rédempteur et Sauveur, N.-S. Jésus-Christ.

[1] Ps. VI, 6 ; LXXXVIII, 11, 12.
[2] Cf. Crampon, *La Sainte Bible commentée,* in h. l.
[3] Deut., XXXII, 7-9.
[4] Cf. 2 Par., XXIX-XXXI.
[5] Cf. Cheyne, cité par Touzard, *Rev. Bibl.*, 1899, p. 107, note.

Nous ne le récitons pas seulement aux Laudes du mardi ; nous le chantons aussi aux Laudes de l'office des morts. Il est facile de voir combien cet hymne est alors de circonstance, puisque nous y trouvons si éloquemment traduits les accents qu'inspire la douleur et les consolations que suggère l'espérance.

Mais nous y trouvons aussi les leçons de la vie. Pour nous la vie n'est qu'un séjour très éphémère sous la tente au désert de ce monde; que la tempête survienne tout à coup, et voilà cette tente emportée et le fil de nos jours brusquement tranché ; même pendant que nous en jouissons, la vie est saturée d'épreuves ; nous la passons trop souvent dans les gémissements et les larmes. Notre consolation n'est qu'en Dieu, notre espoir qu'en sa miséricorde, notre appui qu'en sa puissance. C'est donc à le louer, à l'invoquer, à le bénir, à le chanter, que nous consacrerons le meilleur de notre temps ; notre joie, à nous surtout qui sommes ses ministres et ses préférés, sera de

... faire résonner les cordes de notre harpe
Tous les jours de notre vie
Dans la maison de Jéhovah.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le n° 3 des *Acta* (24 février) contient une Lettre de Pie X, un décret du St-Office (section des Indulgences), deux de la S. C. des Rites, un jugement de la Rote et trois lettres de la Secrétairerie d'Etat.

Lettre de S. S. Pie X

31 janvier 1914. — Au cardinal Martin de Herrera, archevêque de St-Jacques de Compostelle, à l'occasion du 25e anniversaire de son élévation à Compostelle.

Saint-Office (Section des Indulgences)

22 janvier 1914.

Indulgences et privilèges concédés pour l'exposition solennelle du Saint-Sacrement

DECRETUM DE INDULGENTIIS ET PRIVILEGIIS EXPOSITIONI SSMI SACRAMENTI ADNEXIS

Augetur in dies, auspicatissimo fervore, fidelium desiderium publice expositum adorandi Ssmum Eucharistiæ Sacramentum, eadem mente qua jam vetus, a XL Horis nuncupatum, institutum almæ Urbis ordinatur, et non dissimili apparatu. Attamen plurimæ solent ad Apostolicam Sedem supplicationes porrigi, ut a Clementinæ, quam vocant, Instructionis, ad rem datæ, nonnullis conditionibus dispensetur, pro rerum locorumque adjunctis, præsertim vero ut nocturno tempore oratio et expositio ipsa interrumpatur, sive consuetis servatis indulgentiis ac privilegiis, sive novis peculiaribus attributis. Hisce mature consideratis SS. D. N. Pius div. prov. Pp. X, quamvis summopere exoptet ut res jugiter ad tramitem Clementinæ Instructionis componatur, majori tamen prospicere volens fidelium emolumento, et ampliori cupiens animarum in Purgatorio degentium providere suffragio, plurimorum inclinatus sacrorum Antistitum voto, de Emorum Patrum Cardinalium Generalium Inquisitorum consulto, feria V die 22 januarii 1914, ita decernere ac indulgere dignatus est :

I. Confirmantur indulgentiæ, quæ per s. m. Pium Pp. IX, die 26 novembris 1876, pro Urbanis XL Horarum, vel ad earum tramitem ubilibet habendis, expositionibus determinatæ sunt, ac privilegia altarium, per s. m. Pium Pp. VII, die 10 maii 1807, concessa.

II. Permittitur tamen ut ubi exercitium XL Horarum, judice Rmo loci Ordinario, fieri nequeat prout ab Instructione Clementina exigitur, sit satis, ad effectum indulgentiarum et privilegii obtinendum, primo die sanctissimum Sacramentum, quacumque hora matutina, vel circa meridiem, publicæ venerationi in ostensorio exponere, et perdurante ipso die et per diem alterum ejusmodi expositione, die tertio, meridie aut de sero, Idem deponere, quamvis noctu expositio interrumpatur.

III. Si aliquibus precibus vel exercitiis, quæ a memoratis differant, sive publice sive privatim in ecclesiis vel oratoriis quibuslibet peragendis, eadem adnexa sunt indulgentiæ ac privilegia quæ sub n. I citantur, quomodocumque concessa fuerint, penitus abrogantur.

IV. Ubi continua habetur almi Sacramenti solemnis item in ostensorio expositio, saltem per mensem, etiamsi de nocte interrupta, plenariam christifideles, confessi ac s. Synaxi refecti, et ad mentem Summi Pontificis pie orantes, indulgentiam assequi valeant, semel tantum in singulis hebdomadis ; septem autem annorum et totidem quadragenarum, in alia quacumque, corde saltem contrito, peragenda visitatione. Celebrantibus vero sacrosanctum Missæ sacrificium in eadem ecclesia vel oratorio, privilegio altaris, in defuncti alicujus levamen, die quolibet gaudendi esto potestas.

V. Quotiescumque demum diverso modo provisum minime sit de aliqua indulgentia acquirenda, pro quavis alia venerabilis Eucharistiæ palam expositæ visitatione, tribuitur, quoties hæc, corde saltem contrito, peragatur, indulgentia septem annorum totidemque quadragenarum.

VI. Omnes prædictæ indulgentiæ, per modum suffragii, animabus in Purgatorio degentibus, ad cujuslibet christifidelis arbitrium, applicari possunt.

Præsenti in perpetuum valituro, absque ulla Brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

D. Card. Ferrata, *Secretarius*.
† D. Archiep. Seleucien., *Adsessor S. O.*

Remarques. — Tout en souhaitant qu'on s'en tienne le plus possible aux prescriptions de l'Instruction Clémentine, le Saint-Père accorde les faveurs suivantes :

1° Il confirme les indulgences et privilèges concédés à l'exposition des vraies Quarante-Heures, à Rome et partout, c'est-à-dire : *a)* indulg. plénière une fois pendant les 40 heures de chaque exposition (confession, communion, *visite* du St-Sacrement exposé, et prière aux intentions du Pape) ; — *b)* 10 ans et 10 quarantaines pour chaque visite faite en outre ; — *c)* tous les autels des églises où se font les prières des Quarante-Heures sont privilégiés pendant ce temps-là.

2° Pour jouir de ces indulgences et privilèges, il suffira, si l'Evêque juge qu'on ne peut suivre l'Instruction Clémentine (c'est-à-dire avoir les 40 heures d'exposition consécutives), d'exposer le Saint-Sacrement comme suit : le 1er jour, depuis l'heure qu'on voudra dans la matinée jusqu'au soir ; le lendemain, toute la journée ; le 3e jour, au moins jusqu'à midi ou à l'heure qu'on voudra dans la soirée. Donc, pas besoin d'exposition la nuit.

3o Abrogation de *toute* concession des faveurs du 1o qui aurait pu être accordée à des exercices différents de ceux qui viennent d'être décrits.

4o Dans les églises et chapelles où il y a exposition continuelle du St-Sacrement durant la journée, au moins pendant un mois : *a)* indulgence plénière une fois par semaine aux conditions cidessus (1o, *a)*; — *b)* 7 ans et 7 quarantaines pour chaque visite faite en outre; — *c)* tous les autels sont privilégiés pendant ce temps.

5o En l'absence de quelque autre concession d'indulgences, on gagnera 7 ans et 7 quarantaines pour toute visite faite au Saint-Sacrement exposé.

6o Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

S. C. des Rites

I

23 janvier 1914.

VERSAILLES

Sur le baptême conféré ailleurs qu'à l'église

DE BAPTISMO EXTRA ECCLESIAM COLLATO

Rmus Dnus Episcopus Versaliensis sequentes quæstiones de administratione Baptismi a sacra Congregatione Sacramentorum ad sacrorum Rituum Congregationem transmissas pro opportuna solutione humillime proposuit :

I. An, in administratione Baptismi, quando imminet periculum mortis, post infusionem aquæ, urgeat sub gravi Ritualis Romani præscriptum quoad unctionem Chrismatis, traditionem linteoli et cerei?

II. Quum in Versaliensis diœcesi et, uti fertur, nonnullis circumstantibus locis, obsoleverit usus addendi hos ritus in casu enuntiato, nonne curandum est ut isti ritus stricte adimpleantur, et sacerdos in casu sanctum Chrisma, linteolum cereumque secum deferre atque adhibere debeat?

III. An, quando extra casum necessitatis, quum Ordinarius ob rationes ipsi expositas, licentiam concesserit administrandi domi Baptismum, urgeat præscriptio Ritualis explendi ritus unctionis Chrismatis et traditionis linteoli et cerei?

Et sacra eadem Congregatio, audito Commissionis Liturgicæ suffragio, omnibus accurate perpensis, respondendum censuit :

Ad I et II. Standum Rituali Romano.

Ad III. Detur Decretum Bellunen. 17 januarii 1914.

Atque ita rescripsit die 23 januarii 1914.

FR. S. CARD. MARTINELLI, *Præfectus*.

† PETRUS LA FONTAINE, Ep. Charystien., *Secretarius*.

II

12 février 1914.

Sur la fête de la Dédicace et les octaves des fêtes tombant du 19 au 23 décembre

DUBIA DE FESTO DEDICATIONIS ET DE OCTAVIS

A sacra Rituum Congregatione, pro opportuna declaratione reverenter expostulatum est, nimirum :

I. An Festum anniversarium Dedicationis omnium ecclesiarum alicujus diœceseos ita sit intelligendum, ut, ob enuntiatum Festum, singulæ ecclesiæ suam propriam Dedicationem celebrent?

II. An reviviscant Octavæ de jure vel ex privilegio concessæ Festis a die 19 ad diem 23 decembris occurrentibus, quum ipsæ deinceps a Festo Nativitatis D. N. J. C. haud amplius impediantur?

Et sacra eadem Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, omnibus mature perpensis, respondendum censuit :

Ad I. Affirmative : nempe ut in singulis ecclesiis consecratis agatur Festum Dedicationis propriæ ecclesiæ.

Ad II. Affirmative.

Atque ita rescripsit, die 12 februarii 1914.

FR. S. CARD. MARTINELLI, *Præfectus*.

† PETRUS LA FONTAINE, Ep. Charystien., *Secretarius*.

S. Rote Romaine

22 nov. 1913. — Vingt-deux pages consacrées au jugement du procès entre Pierre Dib et Jean Dib qui se disputent le droit de patronage sur le monastère de Saidet-el-Haklè, au diocèse d'Héliopolis.

Secrétairerie d'Etat

1o 6 déc. 1913. — Lettre au R. P. Carrara, S. J., pour l'hommage au Saint-Père de sa brochure sur la question de Galilée.

2o 28 janvier 1914. — Au cardinal Ferrari, arch. de Milan, sur son synode diocésain.

3o 29 janvier. — A M. René Bazin, de l'Académie Française, pour l'hommage au Saint-Père de son discours sur les Prix de vertu.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Commentaire sur la Règle de S. Benoît, par l'Abbé de Solesmes. — In-8 raisin de VII-570 p., 10 f. — Paris, Plon.

Quand le soir tombe... ou *Pensées du soir* du cardinal Manning. Trad. de l'angl. par Marie-Julia Le Riche. — In-12 de XVI-121 p., 1 f. 75. — Paris, Beauchesne.

Mgr DADOLLE. **Le Prêtre.** *Edition revue et augmentée*. In-12 de 316 p., 3 f. 50, Lyon, Vitte. — **Vos estis lux mundi.** *Conférences au Grand Séminaire*. In-12 de 390 p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.

I. — Le *Commentaire* que publie dom Delatte reproduit, en les condensant, les conférences d'initiation monastique faites au Noviciat de Saint-Pierre de Solesmes. C'est la « lecture de la Règle » telle qu'elle se fait dans tous les Noviciats. C'est l'œuvre donc, non pas seulement d'un homme et non pas seulement d'une abbaye, mais de toute une tradition monastique, et de la plus glorieuse et de la plus féconde des traditions monastiques. Et c'est un chef-d'œuvre.

Nous voudrions que ce livre fût aux mains de tous nos confrères dans le Sacerdoce. Ce serait un thème incomparable de méditations. Les vœux ne sont que pour les moines; mais les vertus monastiques ellesmêmes sont bien pour nous tous, et, dans une mesure moindre mais très large, pour tous les chrétiens.

Ce n'est pas sans une émotion profonde et grandissante à la lecture de ces pages que l'on se rappelle que cette Règle a été, il y a quinze siècles, l'instrument de choix donné par Dieu à son Eglise pour la fondation des sociétés chrétiennes du moyen âge, pour la civilisation de notre Europe au lendemain des ruines barbares. Après l'Evangile, y a-t-il un texte qui ait été médité par plus d'âmes d'élite que celui-ci, et avec autant de fécondité?

Louis Veuillot regrettait un jour que le monde eût perdu le secret de faire une même chose de l'autorité et de la liberté.

Ce secret, Veuillot allait souvent le voir fonctionner à Solesmes ; et l'on en respirera le charme à travers les pages de ce *Commentaire*. Toute autorité est de Dieu ; et toute autorité doit être donc paternité, à l'image de Dieu, *ex quo omnis paternitas :* c'est ce caractère paternel de l'Abbé que S. Benoît est attentif à mettre en relief tout le long de sa Règle, et dès la première ligne : *Ausculta, o fili... et admonitionem pii patris libenter excipe...* Ce père aimant, *pius pater*, c'est S. Benoît ; et, nous dit dom Delatte, « il est d'expérience que nulle paternité spirituelle au monde n'a ressemblé à la Paternité divine comme celle de S. Benoît. L'Eglise le vénère comme l'ancêtre de tous les moines occidentaux ; et Dieu a disposé de telle sorte les événements historiques que chacun des Ordres religieux est venu s'attacher à lui en quelque manière et s'est mis à l'école de sa paternité. »

Combien nous sommes à mille lieues de la conception rigide, sèche, brève, impérieuse que les gens du monde se font de la vie religieuse ! On ne prend point ici le ton du code d'instruction militaire, ni d'ailleurs le ton d'aucun code laïc : le code de la vie monastique commence comme une conversation aimable.

L'Abbé de Solesmes commente la Règle article par article. Il ne donne qu'en latin le texte des articles eux-mêmes. Une version française était superflue sans doute pour ses frères comme pour nos confrères. Mais nous songeons à tant de religieuses pour qui ce *Commentaire* pourrait devenir un livre de chevet ! C'est un vœu dont nous espérons que dom Delatte tiendra compte dans une nouvelle édition. Peut-être cette édition nouvelle pourrait-elle être aussi en format in-12, en 2 ou 3 volumes. Non certes que le majestueux format de l'édition actuelle ne soit pas de notre goût. Bien au contraire ; et il nous semble que la majesté même du format est un attrait de plus qui nous aide à mieux goûter la majesté des choses qui sont dites ici. Mais d'autre part, et pour un livre aussi « pratique, » les exigences de l'utilisation pratique ne sont pas à laisser de côté.

II. — *Quand le soir tombe...* n'est pas précisément une œuvre du cardinal Manning. C'est une de ses filles spirituelles qui a extrait de son œuvre 365 pensées, une pour chaque jour de l'année : Manning lui-même a vu le recueil et en a permis la publication. En fait, tout est bien de lui ; et chacune de ces pensées disait beaucoup de choses à sa fille spirituelle et dit sans doute beaucoup de choses dans le contexte. Ici, isolées et détachées qu'elles sont, on ne peut pas dire qu'il en soit toujours de même ; et l'on éprouve parfois, à feuilleter ce livre, la même impression que laissent à certains jours ces « Calendriers à effeuiller » où tout est cependant pensées de grands Saints ou de grands hommes.

III. — *Le Prêtre* est un des premiers recueils qui aient paru en volume au lendemain de la mort de Mgr Dadolle ; et 3000 exemplaires s'en sont rapidement écoulés. Tous les entretiens qui le composent avaient été publiés (sauf un) par Mgr Dadolle lui-même dans le *Bulletin* de l'Œuvre des Vocations sacerdotales : c'est donc bien la pensée définitive du regretté défunt que nous avons ici, telle qu'il l'avait voulu livrer lui-même à la typographie.

Cinq parties : 1° *la Vocation*, 5 entretiens ; — 2° *le Lévite*, 7 entretiens ; — 3° *le Prêtre*, 20 entretiens ; — 4° *l'Evêque*, 2 entretiens ; — 5° *le Pape*, 7 entretiens.

IV. — *Vos estis lux mundi :* œuvre inédite publiée sur les manuscrits de Mgr Dadolle, qui, comme on ne le sait pas assez, écrivait soigneusement tout ce qu'il devait dire (et, pour un homme qui n'a jamais su refuser l'aumône de sa parole sacerdotale ou épiscopale, quel labeur et quelle conscience cela représente !).

On méditera, dans *Vos estis lux mundi :* 1° 24 conférences données aux Grands Séminaires de Lyon et de Dijon ; — 2° 7 conférences aux étudiants du Séminaire Universitaire de Lyon *(Le Prêtre étudiant)* ; — 3° 3 conférences sur *le Prêtre éducateur*.

« Ah ! l'espérance ! aimait-il à répéter, cette chère vertu d'espérance, la plus maltraitée des trois Sœurs !... Vous savez que je n'aime pas qu'on parle du malheur des temps !... Ah ! le beau temps pour être prêtre !... Je reste résolument dans la théorie de la Providence qui sait tirer et qui tire en effet le bien du mal... L'avenir meilleur se produira à cette seule condition que le sacerdoce ne chôme pas chez nous... *Onus Christi pennas habet* (S. Aug.) : il y a une façon de porter le devoir qui non seulement fait disparaître la sensation d'un poids, mais qui au contraire donne l'autre sensation, que l'on dit délicieuse, la sensation du vol... »

EUSÈBE. **Histoire ecclésiastique.** *Livres IX-X*. Texte grec et trad. fr., avec index général, par E. Grapin. In-12 de LXXXVI-541 p., 6 f. — **Les Sources de l'Histoire de France.** *XVII^e siècle (1610-1715)*, par Emile Bourgeois, prof. à la Sorbonne, et Louis André, prof. au lycée Louis-le-Grand. T. I : *Géographie et Histoires générales*. In-8 de XVIII-330 p., 5 f. T. II : *Mémoires et Lettres*. In-8 de XII-414 p., 7 f. 50. — Paris, Picard.

Histoire générale de l'Eglise, par F. Mourret, prof. d'hist. au Séminaire St-Sulpice. T. I : *Les Origines chrétiennes*. In-8 raisin de 544 p., 7 f. 50. — **Histoire de France.** *Cours supérieur*, par Mgr Baudrillart. In-8 écu de 725 p., gravures et cartes, cartonné 4 f. — **Histoire contemporaine (1815-1913),** par Paul Feyel, prof. agrégé d'hist. au Collège Stanislas. In-8 écu de 890 p., richement illustré, relié 6 f. — Paris, Bloud.

I. — M. Grapin achève enfin cette nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, qui ainsi sera complète en trois volumes (sur le volume précédent, voir *Ami* 1911, p. 513). Ce tome III et dernier, — les livres IX-X d'Eusèbe, — raconte la fin de la X^e persécution et la paix de l'Eglise : c'est là qu'on trouvera, en version grecque, le texte le plus complet qui nous ait été conservé de l'Edit de Milan (au texte officiel latin qui a été transcrit par Lactance, il manque le préambule, qui ne nous est connu que par Eusèbe).

M. Grapin a ajouté à son édition de l'*Hist. eccl.* le célèbre livre d'Eusèbe sur *Les Martyrs de Palestine* (p. 170-301), qui peut en effet passer pour un appendice au VIII^e livre de l'*Histoire* et qui est un des plus vivants tableaux de persécution que nous ayons : c'est le tableau des exécutions capitales dont Eusèbe a été le témoin lui-même, au cours des années 303-310, à Césarée de Palestine (sa ville natale probablement, la ville en tous cas où certainement il fut élevé et qui l'appela ensuite au trône épiscopal en 313).

M. Grapin a muni son travail de toutes les notes critiques désirables et d'un Index général (des personnes et des choses) qui est très copieux (p. 335-538, sur 2 colonnes) et qui vraiment constitue un répertoire d'un prix inestimable.

M. Grapin, en tête de ce III^e volume, nous donne une longue Introduction (80 pages) qui répand autant de clarté que faire se peut sur la personne et sur l'œuvre d'Eusèbe. Et cette vie n'est point très belle. Eusèbe est le père de l'Histoire ecclésiastique ; mais il n'est pas un Père de l'Eglise. Une ombre plane sur son attitude durant la grande persécution (il n'était point encore évêque) : ombre qui a offusqué déjà les contemporains, et que la postérité n'a point éclaircie. Evêque après la paix de l'Eglise, quand s'assemble le Concile de Nicée, la faveur impériale lui donne l'illusion qu'il est fait pour guider le Concile ; et il rêve en effet d'un tiers parti, d'un compromis entre Athanase et l'hérésiarque. S. Jérôme l'a appelé le chef et le porte-étendard de la faction arienne, le champion de l'impiété. Et il est

entendu que S. Jérôme ne ménage pas ses termes; mais S. Jérôme savait ce qu'il disait, et qu'il n'y a pas de pires ennemis de la vérité que ces amateurs de solutions mitoyennes et de compromis qui compromettent tout, endormeurs qui créent l'atmosphère propice à la préparation de tous les attentats. Plus tard, au IXe siècle, Photius résumera tout uniment l'opinion de l'Eglise orientale, en appelant Eusèbe arien, catégoriquement.

Le plus incriminé de ses écrits est sa *Vie de Constantin*, écrite au lendemain de la mort du grand empereur (survenue en mai 337), donc en pleine effervescence arienne. Quant à l'*Histoire ecclésiastique*, elle est heureusement antérieure à l'éclat arien : elle fut d'abord en huit livres, et ces huit livres furent écrits entre 311 et 313, donc avant la paix de l'Eglise ; plus tard seulement, Eusèbe ajouta les livres IX et X, qu'il remania à plusieurs reprises (et non sans intentions courtisanesques), mais qui dans leur forme actuelle ont été achevés peu après la défaite et la mort de Licinius (en 324) et en tous cas avant le Concile de Nicée (325).

M. Grapin ne veut pas pourtant qu'on fasse de lui un évêque de cour ni un évêque de carrière ; et il est de fait qu'il a refusé le siège patriarcal d'Antioche. — « Sa vie s'est écoulée dans l'étude, après comme avant son épiscopat, au milieu des ses compatriotes, entre la basilique et la bibliothèque. Le premier, il a compris et il a montré que l'Eglise a une histoire, une histoire aussi variée, aussi riche, aussi pathétique que celle des plus grands peuples. Seul, il a conservé pour nous des traits, des traditions religieuses, des noms et des pages, toute une antiquité qui, sans lui, eût été presque entièrement perdue. » — Il est mort, certainement après 337, puisqu'il a écrit la Vie de Constantin, et certainement aussi avant l'été de 341, puisqu'au synode qui se tint à Antioche de mai à septembre de cette année-là, c'est déjà son successeur Acace qui siège. Quant à la date de sa naissance, on ne peut la fixer qu'approximativement, soit entre 275 et 280, soit plutôt entre 260 et 265.

II. — MM. E. Bourgeois et L. André poursuivent, pour le XVIIe siècle, ces *Manuels des Sources de l'Histoire de France* qui furent inaugurés par feu Aug. Molinier pour le moyen âge et continués ensuite pour le XVIe siècle par M. Hauser (voir *Ami* 1913, p. 397). Ce sont des recueils indispensables à tout travailleur qui veut aborder avec méthode l'étude d'une question d'histoire. Et même pour ceux qui ne se piquent pas de suivre les méthodes critiques, même pour les amateurs et les lecteurs simplement curieux d'histoire, il y a là une mine de notes très intéressantes, souvent fort piquantes et savoureuses, sur les productions historiques du temps passé.

Cette étude des Sources, pour le XVIIe siècle, comprendra au moins trois volumes. Le Ier, qui vient de paraître, débute par une *Introduction géographique*, ou indication des cartes, descriptions, voyages, nécessaire à la connaissance de la France moderne, de son rôle en Europe et déjà hors d'Europe : plus de 600 nos bibliographiques sont ainsi passés en revue, qui nous édifient fort sur la manie voyageuse et le zèle cartographique de nos pères du temps de Richelieu. — Les 60 dernières pages de notre volume, en une soixantaine de nos, dressent la bibliographie, avec notes historiques et critiques, de ce qui nous reste d'*Histoires générales* de la même époque. — Les volumes suivants étudieront les *Mémoires* et les *Lettres*, les *Biographies*, les ouvrages de polémique (pamphlets, brochures, périodiques, etc.), les ouvrages d'*Histoire politique et militaire, religieuse, administrative, locale et provinciale*.

Et déjà voici le tome II qui paraît. Il comprend les *Mémoires* et les *Lettres* : 630 nos. Tout le monde s'est mis, au XVIIe siècle, à écrire des *Mémoires*, — non plus seulement les grands personnages comme aux siècles précédents, — mais, dans la bourgeoisie même, des esprits avisés se plaisent, le soir, à confier par le menu au papier ce qu'ils ont, pendant le jour, vu ou entendu dire. Et cela dans la France entière. Et ceux qui ne se font pas mémorialistes, sont épistoliers, ce qui à cette époque est presque la même chose. De toute cette littérature historique, beaucoup de pages sont restées inédites ; et même parmi celles qui ont été publiées, qu'en a-t-on retenu souvent, autre chose que des anecdotes, des bons mots, des médisances savoureuses, de délectables « rosseries »? Il y a autre chose cependant à en tirer ; il y a une vérité historique à démêler là-dessous ; il y a à faire la critique de ces documents. Et voilà ce que nous aideront à faire MM. Bourgeois et André. Grâce à eux, et en leur compagnie, nous pourrons, sans courir aussi fort le risque d'être mystifiés, nous aventurer chez Tallemant des Réaux, ou chez Retz, ou chez l'abbé de Choisy, ou chez ce scélérat de Bussy-Rabutin ; nous apprendrons que dans les six gros volumes manuscrits du médecin Héroard († 1628), il y a autre chose que ce qu'y voyait Tallemant, ou Michelet après lui (qui l'appelait « le journal des digestions de Louis XIII ») : Héroard vivait à la cour, il voyait bien des choses, et c'était un parfait honnête homme, d'une sincérité absolue. Etc., etc.

III. — De son *Histoire générale de l'Eglise*, qui doit être complète en huit volumes, M. Mourret nous a donné déjà les tomes III, V, VI et VII. Voici enfin le tome I. Nous avons dit les mérites de cette œuvre, qui comptera certainement parmi les plus heureuses productions de la littérature ecclésiastique de ce temps : documentation suffisante, bonne philosophie de l'histoire, grand sens de la vie de l'Eglise, dextérité à présenter poliment l'état des controverses entre érudits (les 10 pages consacrées, par exemple, à la question de l'apostolicité des Eglises des Gaules sont un petit chef-d'œuvre, p. 170-180), et surtout un style excellent, une exposition d'un charme rare. — Ce n'est pas un ouvrage destiné à devenir classique : il sera trop étendu et d'un prix trop élevé pour cela ; mais, pour gens du monde désireux de s'initier très largement au développement de la vie de l'Eglise à travers les âges, c'est bien ce que l'on peut conseiller de mieux.

IV. — L'*Histoire* de Mgr Baudrillart est publiée avec la collaboration de M. l'abbé J. Martin, prof. à l'Ecole Massillon. On ne peut pas dire que la collaboration en ait favorisé le charme littéraire ; et nous sommes loin de l'intérêt avec lequel se lisent les pages de M. Mourret. Il y a beaucoup de savoir dans ce livre. Ce sera aux mains des maîtres un répertoire précieux de faits dûment alignés et agencés. Pour les élèves il semblera sans doute un peu touffu. Les deux auteurs passent rapidement sur les premiers siècles de notre histoire pour s'étendre davantage à mesure qu'ils se rapprochent de l'âge moderne : c'est ainsi qu'en 100 pages nous allons de la Gaule préhistorique à S. Louis ; 100 autres pages nous amènent au seuil de la Réforme ; 200 pages encore, et nous voici à la Révolution ; 200 pages pour la période qui va de 1789 à 1871 ; 120 pages enfin pour les 40 ans écoulés depuis la constitution de l'unité allemande.

V. — L'*Histoire contemporaine* de M. Feyel se donne comme destinée aux classes de Philosophie et de Mathématiques. C'est dire qu'elle suit le programme même de l'enseignement officiel. Mais elle dépasse de beaucoup la portée d'un Manuel. C'est un tableau très développé, admirablement composé et vivant, du siècle d'histoire qu'ont inauguré les traités de 1815. Ce sera un beau livre de bibliothèque pour nos confrères. Ils y trouveront surtout l'histoire politique, intérieure et extérieure : les précis des opérations militaires sont fort remarquables, et faciles à suivre (y compris les campagnes balkaniques de 1912-1913). L'auteur donne quelques pages seulement au tableau du mouvement intellectuel, social et religieux : pages d'ailleurs très substantielles, avec quelques erreurs : où l'auteur a-t-il pris que le Syllabus n'était pas destiné à la

publicité ? (p. 834). — Que penser de cette répartition des Pères du Concile du Vatican : — « 723 prélats formèrent deux partis : majorité d'infaillibilistes (Orientaux, Italiens, évêques sans diocèses, généraux d'Ordres religieux) ; minorité de non-infaillibilistes (évêques allemands, autrichiens et français) » ? Ce mot même de « partis, » appliqué à un Concile, ne convient pas ; et cette répartition est tout à fait fantaisiste : on la dirait calculée pour jeter le discrédit sur les « infaillibilistes » : « évêques sans diocèses, » ne perçoit-on pas dans cette désignation un écho des suspicions formulées par Mgr Dupanloup et ses amis contre les évêques missionnaires, suspicions qui ont amené sous la plume de Veuillot une des plus admirables pages de son *Rome pendant le Concile* ? De plus, il est faux de représenter les évêques français en bloc comme non-infaillibilistes, attendu que 25 d'entre eux seulement (sur plus de 80 prélats) ont voté contre la définition dans la Congrégation du 16 juillet et se sont abstenus ensuite au vote définitif du 18 juillet, et que c'est parmi nos évêques que se sont trouvés quelques-uns des plus illustres champions de la proclamation du dogme, le cardinal Regnier, Mgr Pie, Mgr Plantier, Mgr Cousseau, Mgr Berteaud, Mgr de la Bouillerie, etc. ...M. Feyel est chrétien ; mais il est clair qu'il a suivi, en ces questions, des sources peu « ultramontaines. » — L'illustration est superbe : portraits de la plupart des célébrités du XIXe siècle ; et de plus, 32 magnifiques photogravures hors texte (d'après les grands maîtres contemporains).

Introduction à l'étude et à l'enseignement de la Scolastique, par T. Richard, lecteur en théologie. — Un vol. in-8 de VIII-332 p., 3 f., franco 3 f. 20. — Paris, Bonne Presse.

Le pire ennemi de la Scolastique, c'est, si l'on peut dire, elle-même, ce qu'elle porte, dans ses méthodes et ses principes, de rébarbatif et d'opposé aux instinctives tendances libres et primesautières de l'imagination humaine. C'est, a-t-on dit, un fruit délicieux, nutritif, mais cuirassé de quelle dure et épineuse écorce ! De cette écorce le volume que nous présentons ici parle tout au long, pour la bien faire connaître telle qu'elle est, et, en réalité, en atténuer notablement les aspérités légendaires. Il montre comment on arrive sans peine, avec un peu de patience et de volonté bonne, à la briser, à s'y habituer tout au moins, et de quelle douceur est le fruit qu'on peut ensuite savourer tout à son aise.

Donnons ici les titres des chapitres, qui ont constitué autant d'articles très remarqués déjà dans la *Revue thomiste : Nature et rôle de la Scolastique ; Défense de la méthode Scolastique ; Pensée et sentiment ; Un modèle d'exposition Scolastique ; Opportunité de la méthode Scolastique ; Procédés oratoire et Scolastique ; L'enseignement des écoles et le progrès de la science ; Aperçu de la philosophie Scolastique ; La Scolastique et le Modernisme ; La pensée Scolastique et la pensée moderne ; Raisons actuelles d'étudier S. Thomas.*

On voit assez comment ces développements justifient le titre de l'ouvrage. L'auteur, professionnel de l'enseignement dont il parle, n'ignore aucun des obstacles qu'il peut rencontrer auprès des élèves mal préparés à le recevoir par la tournure d'esprit qu'ils ont gardée généralement de leur formation classique précédente. Aussi faut-il admirer le soin qu'il prend de réduire à leur juste valeur ces obstacles là où ils existent réellement, de les supprimer quand ils ne sont que le produit d'une imagination peureuse et mal informée.

Nous nous associons très volontiers au vœu que l'auteur formule en finissant : la Scolastique, comme toute personne de dignité, peu ou mal connue, demande à être *présentée* aux élèves avant qu'on les oblige à subir sa compagnie. Quelques leçons préliminaires pourraient suffire à détruire bien des préjugés, à mettre en valeur, dès le début, aux yeux des novices, la méthode et les principes de l'enseignement scolastique, à les familiariser par avance avec des difficultés éventuelles dont ils auront d'autant moins de peine à triompher, qu'ils les auront prévues et appréciées, au moins en gros, dès l'origine. Pour ce travail d'*Introduction,* le livre que nous recommandons très chaudement à ceux de nos lecteurs que ce sujet intéresse, rendra très bon service aux professeurs et aux élèves.

Catéchisme en prière, eucharistique et marial, par M. l'abbé Waguet, curé du Charmel (Aisne). — In-12 de 254 p., 2 f. 50. — Paris, Cité du Bon Livre, 10, rue de Mézières.

Un mois de préparation à la Première Communion, par l'abbé Pracht, aumônier des Dominicaines de Cette. — In-16 de 460 p., 1 f. 75, relié 2 f. 75. — Montpellier, L. Valat, 9, place de la République.

Allons à Jésus, par M. l'abbé Millot, vic. gén. de Versailles. — In-12 de 656 p., 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

I. — Voici un titre qui paraît à première vue bien compliqué. Nos lecteurs nous sauront gré d'en reprendre chaque terme et de le justifier par le contenu du livre. Ce sera, du reste, la manière la plus simple de leur faire connaître ce petit volume.

« *Catéchisme en prière* ». C'est une méthode catéchistique qui consiste à enseigner la Religion aux enfants en leur suggérant des prières très courtes qui portent avec elles les vérités à apprendre. Ecoutons l'auteur : « A chaque question de catéchisme récitée par un enfant, je fais faire par celui-ci, debout, les mains jointes... une courte prière en rapport avec la question récitée. P. ex. sur la réponse : Je suis chrétien par la grâce de Dieu, l'enfant dit : Seigneur, donnez-moi la grâce d'être un bon chrétien. Et tous les autres répètent la même prière doucement, ensemble, les mains jointes. Je fais faire aussi des actes de foi, d'espérance, de charité, de désir, de contrition suivant les cas par un enfant d'abord, puis par tous. Quand il s'agit de la morale, rien n'est plus facile : car il y a toujours à demander la pratique d'une vertu ou la grâce de combattre un vice, ou de vaincre une tentation... Le principal avantage de ce catéchisme en prière est d'introduire le surnaturel à forte dose dans l'âme des enfants, quoique cette opération s'effectue peu à peu et presque sans effort... Il aide par des répétitions, non pas fastidieuses, mais pleines de douceur, à graver les mots dans la mémoire ingrate des enfants... »

« *Eucharistique et marial* ». L'auteur a eu l'idée originale d'établir une relation entre chaque vérité qu'il expose au catéchisme et les deux grandes dévotions catholiques : à l'Eucharistie et à la Sainte Vierge. En ce qui concerne l'Eucharistie notamment, il ne néglige aucune occasion d'affectionner ses jeunes auditeurs à la communion fréquente.

Vouloir tout rapporter à l'Eucharistie et à la Sainte Vierge expose à des rapprochements peu naturels, à des exagérations. Ce serait beaucoup dire que l'auteur y a complètement échappé. Je n'oserais pas affirmer non plus que son langage a toujours la précision théologique dont on doit prendre l'habitude quand on parle à des enfants. Mais ces réserves faites, je trouve dans les nombreux exemples qu'il donne de sa méthode une piété communicative et un procédé assez pratique de pédagogie catéchistique. C'est d'ailleurs après en avoir fait une heureuse expérience dans une paroisse peu chrétienne, que M. l'abbé Waguet s'est décidé à faire connaître sa méthode ; il y a été encouragé, dit-il, par plusieurs « personnalités ecclésiastiques ». Puisse-t-il avoir rendu, par là, un réel service à tous ceux qui ont à cœur la formation chrétienne de l'enfance !

II. — Le *Mois* de M. l'abbé Pracht est un recueil de 31 histoires sur la Première Communion ; chacune est

suivie d'une petite poésie et d'une pensée de Saint. Parmi les ouvrages de ce genre, qui pullulent — à parler vrai, — celui-ci a un mérite que nous sommes heureux de reconnaître : il donne des récits non fantaisistes mais historiques, et il indique soigneusement les auteurs à qui il les emprunte ; toutefois, le contrôle serait plus facile encore si avec le nom des auteurs on avait l'indication de l'ouvrage cité.

Les histoires sont parfaitement choisies ; il y en a dans le nombre qui sont littéralement charmantes ; ajoutez qu'elles sont fort bien écrites et qu'elles se présentent sous un vêtement extérieur qui ne laisse rien à désirer ; l'éditeur a tout fait pour que ces pages plaisent à l'œil.

Elles plaisent à l'âme surtout et lui font du bien ; c'est leur meilleure recommandation.

III. — Comme le sous-titre l'indique, on trouve dans le gros vol. de M. l'abbé Millot de courtes instructions et des histoires puisées aux meilleures sources, pour les enfants des Catéchismes de Première Communion.

L'auteur y a rassemblé toute la partie doctrinale et historique de ses quatre précédents petits volumes, bien connus de nos lecteurs, et dont l'éloge n'est plus à faire :

Le grand devoir de la Prière enseigné aux enfants du catéchisme (nature, nécessité, précepte, conditions, temps, lieu, circonstances de la prière) ;

La première absolution, ou entretiens sur le sacrement de Pénitence pour les enfants du catéchisme (la contrition, la confession, la satisfaction) ;

Voici votre Mère, ou entretiens sur la Sainte Vierge pour les enfants qui se préparent à la Première Communion (Vie de la Sainte Vierge, dévotion envers elle) ;

Ce qu'il y a dans une hostie, ou entretiens sur la Sainte Eucharistie pour les enfants qui se préparent à la Première Communion (la présence réelle, le saint sacrifice de la messe, la sainte communion).

Pour terminer, quelques formules de prières à Jésus-Christ, au Saint-Esprit, à la Sainte Vierge, et un examen de conscience à l'usage des enfants.

Abbé Stéphen Coubé. — **Gloires et Bienfaits de l'Eucharistie.** In-8 de 402 p. — **Gloires et Bienfaits de la Sainte Vierge.** In-8 de 414 p. — **Gloires et Bienfaits des Saints.** In-8 de 406 p. — Chaque vol., 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

I. — S. E. le cardinal Amette écrivait récemment à M. le chanoine Coubé : « Vous êtes décidément le chantre de l'Eucharistie et de Jeanne d'Arc, et ces deux grands sujets vous inspirent d'éloquents accents. » Rien n'est plus vrai. Les auditeurs des conférences et discours sur l'héroïne de Domremy peuvent en témoigner ; les lecteurs de *Gloires et Bienfaits de l'Eucharistie* en témoigneront aussi.

Les sermons qu'il renferme (19) ont été prononcés soit aux grands Congrès eucharistiques, soit dans nos principales églises. Du mystère de l'autel on nous présente la nature intime et surtout la merveilleuse efficacité : sur la puissance régénératrice de l'Eucharistie, l'orateur a des pages superbes que nul ne lira sans être ému. Dans tels de ses sermons, par exemple la Communion des hommes, la Révolution sociale et l'Eucharistie, l'idée se développe en une progression qui saisit l'âme et y porte la pleine conviction : c'est là qu'il faudra chercher, croyons-nous, la mesure du talent de M. le chanoine Coubé.

Talent d'orateur au premier chef : il se révèle tout de suite à la chaleur, au souffle qui anime tous ses discours. Talent de théologien aussi : les aperçus profonds de la science catholique sur le mystère exposé n'effraient point M. Coubé : il y pénètre en compagnie des Pères et de l'Ecole, et il rend assez clairement ce que nous pouvons en comprendre. Toutefois, je l'ai dit, là n'est pas son terrain préféré. J'ajouterai même — c'est un danger fréquent chez ceux qui parlent — que parfois la précision théologique a peine à saillir sous la richesse de la forme et le *pectus* de l'orateur.

Si l'on nous permet cette petite réserve, nous trouverons vraiment excellent le volume en question. Qu'il ait mérité de hautes approbations, notamment celle du Souverain Pontife, nous n'en sommes nullement surpris ; nous le sommes moins encore que beaucoup de prêtres l'aient adopté comme manuel de prédication eucharistique. Ceux qui voudront les imiter n'auront certainement pas à s'en repentir.

II. — Les mêmes qualités se remarquent dans les *Gloires et Bienfaits de la Sainte Vierge*. 19 sermons, dont plusieurs prononcés à la clôture d'un congrès Marial, sont consacrés à la Mère de Dieu. Ils nous redisent ses grandeurs (Immaculée Conception, Royauté, Assomption), et plus encore, l'éclat de son culte. Ici M. le chanoine Coubé fait la part large à l'histoire. Nous voyons défiler en un sermon magistral (40 pages) « l'épopée mariale de l'Espagne », tout le passé religieux de ce catholique pays. Quant à la France, elle a avec Marie des relations étroites que rappellent les noms de N.-D. des Victoires, la Salette, Lourdes, Pontmain, Pellevoisin, Brebières, N.-D. des Champs : tout autant de sermons où la leçon morale se mêle au récit historique, dans une heureuse proportion. L'apologétique y entre également à l'occasion : ainsi à propos de *Lourdes* nous avons une étude assez serrée sur la réalité des miracles qui s'y opèrent. Plus loin c'est une causerie charmante sur la théorie et l'histoire du chapelet. — On voit par ce simple aperçu l'intérêt qui s'attache à ce recueil et les services qu'il peut rendre.

III. — Non moins intéressants sont les 15 panégyriques groupés sous le titre *Gloires et Bienfaits des Saints*. C'est, pour bien dire, toute l'histoire de l'Eglise qui se déroule à nos yeux. Voici les origines avec S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Joseph ; puis le développement de la foi en Gaule par les apôtres Quentin, Martin, Remy ; les croisades avec la grande figure de S. Louis ; les Ordres religieux avec S. Dominique ; la rénovation chrétienne aux XVIe et XVIIe siècles avec Pierre Fourier et le « doux » François de Sales ; et enfin la sainteté dans les temps modernes représentée par Jean-Baptiste de la Salle, la bienheureuse Postel, Dom Bosco, le Curé d'Ars.

La biographie de chaque personnage est abondante ; elle dépasse même parfois les limites ordinaires du panégyrique. Souvent, elle sert de cadre à un thème d'ordre dogmatique ou apologétique ; ainsi en S. Pierre c'est le magistère de la foi, à propos de S. Quentin la preuve de la religion par le martyre ; S. Dominique met en lumière le rôle des moines prêcheurs, S. Pierre Fourier le rôle social du prêtre ; S. Jean-Baptiste de la Salle nous montre dans l'Eglise le souci de l'instruction du peuple. Ces aperçus développés généralement avec bonheur font ressortir davantage la physionomie du saint.

Ajoutez-y l'âme d'un orateur pénétré et convaincu, et vous saurez à quoi vous en tenir sur les riches discours du P. Coubé.

Une ame de Saint : **Le chanoine Camille Costa de Beauregard,** par Mgr Costa de Beauregard, Camérier secret de Sa Sainteté. — Un vol. in-12 de 307 pages. — Chambéry, librairie catholique, et Paris, Plon, 1913.

Voici une délicieuse vie de saint prêtre, délicieusement écrite.

Le chanoine Camille Costa de Beauregard (1841-1910) était le cinquième des neuf enfants du marquis Costa de Beauregard, député au Parlement de Turin avant l'annexion de la Savoie. Sa grand'mère maternelle, la vicomtesse de Noailles, fut une des victimes de la Révolution. Quelle éducation il reçut dans sa famille,

on peut en juger par ces lignes que le marquis écrivit pour ses enfants : « N'oubliez pas que la vraie noblesse consiste dans la générosité, dans la pureté de la vie, dans l'élévation des sentiments, dans le don continuel de soi et dans une horreur invincible pour tout ce qui est faux et bas. » Les sentiments de foi et d'honneur que le jeune Camille avait puisés au foyer paternel, furent encore fortifiés en lui par son précepteur, le saint abbé Chenal. Docile à l'appel de Dieu, il entra au séminaire et reçut la prêtrise en 1866. L'année suivante, une épidémie de choléra qui fit à Chambéry et dans les environs une multitude d'orphelins, révéla au jeune prêtre sa deuxième vocation. Il fonda au Bocage, tout à côté de Chambéry, sa ville natale, un orphelinat. C'est là qu'il vécut jusqu'à sa mort, pendant 43 ans, menant une vie cachée et laborieuse, pratiquant avec une rare perfection les vertus de foi, d'humilité et de dévouement, s'efforçant de sanctifier les enfants et les jeunes gens qui, au nombre d'environ 200, étaient élevés au Bocage. Il mourut en odeur de sainteté, le vendredi saint 25 mars 1910. Ses funérailles ressemblèrent à un triomphe. Il avait été inhumé dans le cimetière de Chambéry. Mais, l'année suivante, le 19 avril 1911, à la suite d'une guérison miraculeuse obtenue par son intercession, ses restes furent rapportés au Bocage.

Le biographe de ce saint prêtre est à la fois son neveu et le continuateur de son œuvre. On raconte que, quand le fils de Racine commençait à composer le poème de la *Religion*, Boileau lui dit un jour : « Vous êtes bien hardi de faire des vers, avec le nom que vous portez. » Il semble qu'on aurait pu faire une observation semblable à l'auteur de *Une Ame de Saint*, les plus belles pages hagiographiques de la fin du XIXᵉ siècle étant signées du nom de Costa de Beauregard. Mais il faut avouer que la hardiesse a été ici heureuse de tout point. Le livre est clairement divisé, élégamment écrit, émaillé de charmantes anecdotes. L'auteur a eu la bonne idée d'insérer dans son récit un grand nombre de paroles prononcées ou écrites par son oncle. Comme celui-ci avait une âme d'artiste aussi bien que de saint, les mots que l'on nous cite de lui sont très intéressants. Un dernier mérite du livre, c'est qu'il est profondément édifiant. Beaucoup estimeront, comme l'auteur lui-même, qu'en ces temps de foi troublée, l'exemple du chanoine Costa est singulièrement opportun. « Il nous redit fort à propos que la prière, l'esprit de foi, la bonté, l'humilité sont des armes souveraines pour vaincre les cœurs et les gagner à Dieu. Il nous fait souvenir très utilement que la sainteté est accessible à tous, et que les vertus cachées, dont on a tant médit, en restent la condition à la fois nécessaire et infaillible. »

LITURGIE

Q. — 1° A quoi correspond la rubrique *Infra actionem* du Canon de la messe ?

2° Comment faire la génuflexion aux mots « Et procidentes adoraverunt eum » de l'évangile de l'Epiphanie, lorsque le St-Sacrement est exposé ?

3° Un prêtre peut-il sortir du chœur et passer à travers les rangs des fidèles pour distribuer la communion dans toute l'église ? Peut-il s'arrêter au beau milieu pour manifester dans un petit discours son contentement en face de la dévotion de ses fidèles et continuer ensuite à distribuer la communion dans le reste de l'église ? Est-ce qu'une femme peut l'accompagner dans cette même cérémonie pour porter la patène qui, dans nos églises d'Espagne, remplace la nappe de communion ?

4° Que penser de l'usage adopté en Espagne pour l'exposition et la bénédiction du St-Sacrement ?

Avant la cérémonie un prêtre se rend à l'autel du tabernacle pour placer la Sainte Réserve dans l'ostensoir et, accompagné seulement de deux enfants portant un cierge, transporte le St-Sacrement à l'autel principal derrière un petit voile qui le cache aux yeux de l'assistance.

Au commencement de la cérémonie, on jette de l'encens dans l'encensoir, on chante le *Tantum ergo* et le prêtre encense, en même temps que le sacristain soulève peu à peu le petit voile jusqu'à ce que l'ostensoir soit complètement découvert.

Pour la bénédiction finale que l'on appelle « reserva », c'est-à-dire acte par lequel on cache de nouveau le St-Sacrement aux yeux de l'assistance, on chante le *Tantum ergo* (sans le *Genitori)*, puis le verset, l'oraison, et en même temps qu'on encense, le voile baisse peu à peu jusqu'à ce qu'il soit tombé complètement, et après seulement on sonne la clochette. Quand les fidèles se sont retirés, on transporte de nouveau secrètement la Sainte Réserve à l'autel du tabernacle.

R. — Ad I. Selon les auteurs, la rubrique *Infra actionem* qui se lit avant le *Communicantes* ordinaire du Canon correspond à celle qu'on trouve à la suite de la Préface propre de certaines fêtes, et elle rappelle ainsi au célébrant que dans ces solennités il doit échanger cette prière commune contre le *Communicantes* spécial placé après la Préface du jour.

Ad II. En disant « Et procidentes adoraverunt eum » de l'évangile de l'Epiphanie, le célébrant génuflecte en se tournant un peu vers le Saint-Sacrement, lorsque celui-ci est exposé à l'autel où l'on dit la messe. (S. R. C., 30 nov. 1895, n. 3875, ad IV).

Ad III. La simple lecture de la rubrique, Tit. X, n. 6, suffit pour juger cette étrange manière de donner la communion et la réprouver absolument.

Ad IV. Ce mode d'exposition a été proposé à l'approbation de la S. R. C., laquelle a répondu que malgré son ancienneté quasi immémoriale on ne pouvait le continuer. (S. R. C., 12 juillet 1901, n. 4077, ad I).

Q. — Alphonse est mort le jeudi. Le lendemain vendredi et le surlendemain samedi, le curé et les trois vicaires de la paroisse ont dit chacun la messe, après laquelle ils ont chanté le *Libera* et donné l'absoute. Le lundi suivant, jour des funérailles, le corps d'Alphonse qui était resté jusque-là à la maison mortuaire est transporté de bonne heure à l'église paroissiale, où il demeure jusqu'à la messe qui doit être chantée à 10 heures. Pendant cet intervalle les messes se succèdent et chaque prêtre après sa messe donne l'absoute comme le vendredi et le samedi précédents.

Le doyen trouve cette manière de faire répréhensible, disant qu'il ne doit y avoir qu'un seul *Libera* chanté, qu'une seule absoute, *corpore præsente*. De là vive discussion dans la réunion d'ecclésiastiques venus pour l'enterrement, et finalement personne pour dirimer la question. Qui a raison ?

R. — C'est M. le doyen qui a raison. Un jour d'enterrement, *corpore præsente*, il n'y a pas lieu de donner l'absoute après chaque messe dite pour le défunt, mais on réserve le *Libera* avec les prières qui suivent pour la fin de la dernière messe des funérailles.

Et en vérité, les messes basses qui peuvent se joindre *juxta rubricas* à la solennité de la sépulture *in casu*, ne sont en somme qu'un accessoire de l'office principal et ne peuvent prétendre à cette

prière qui termine régulièrement la fonction et vient là comme un adieu au trépassé. C'est aussi l'enseignement des auteurs. (Cf. Van Der Stappen, t. IV, n. 268; et *Ephem. Liturg.*, 1910, p. 565, ad 5).

Quant aux messes célébrées pour le défunt le vendredi et le samedi, nous ne permettrions qu'une absoute aussi à la suite de la messe principale du jour, ou bien il faudrait, pour qu'il y ait absoute après chaque messe, que toutes fussent dites pour lui à différents titres, v. g. comme faisant partie de la confrérie du Rosaire, du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, du Tiers Ordre de S. François, etc. *(Ibid.)*.

Q. — L'obligation de la messe *pro populo* reste en général attachée au jour de l'incidence. Cette règle s'applique-t-elle au patron? S. André, v. g., étant renvoyé en 1913 au lundi 1er décembre, étais-je tenu de célébrer ce jour-là la messe *pro populo?*

R. — La translation de votre patron ne change en rien votre obligation relativement à la messe *pro populo*. Il n'y a que l'office et la messe de S. André qui sont renvoyés au lundi ; les autres obligations, comme celle pour les fidèles *audiendi eo die sacrum et abstinendi a servilibus*, et celle pour le curé *applicandi Missam pro populo*, restent attachées à l'incidence. C'est ce qui résulte de nombreuses décisions de la S. C. du Concile, entre autres celle du 28 avril 1888.

Q. — Dans plusieurs églises des Etats-Unis et du Mexique existe la coutume, le dimanche, après le prône et avant le sermon, de dire les prières pour les fidèles trépassés pendant la semaine. Notez que c'est l'officiant lui-même qui, ayant fini le prône, s'agenouille pour réciter trois *Notre Père* et *Je vous salue Marie* avec les fidèles.

Ne voyez-vous pas là quelque chose qui choque le sens liturgique? Je serais cependant bien content de pouvoir m'y conformer *tuta conscientia*.

R. — Le droit commun ne s'occupe point des prières du prône ni des prières que l'on peut y faire pour les défunts. Ce sont les statuts diocésains ou les coutumes locales qui régissent la matière. N'y touchons pas de notre autorité privée, et gardons la sainte et salutaire pratique de prier pour les morts. Il nous plairait seulement, s'il n'y a règlement contraire, que le célébrant fût debout pour dire ces trois *Notre Père* et *Je vous salue Marie*, au lieu d'être à genoux.

Q. — Comment se divisent aujourd'hui les octaves et quels sont leurs privilèges?

R. — Les octaves se divisent en deux grandes classes : la 1re comprend les octaves des fêtes de 2e cl. ; la seconde, les octaves des fêtes de 1re cl.

1o Les fêtes de 2e cl. n'ont qu'un seul jour d'octave, c'est le huitième, et encore n'a-t-il que le rit simple, et cède à tout office de 9 leçons, même transféré, à une férie majeure, et aux Vigiles. Par contre, il l'emporte sur un simple occurrent qui n'a alors que mémoire, et sur l'office *de Beata* qui dans ce cas est omis absolument.

2o Les fêtes de 1re classe gardent leur octave comme dans le passé, mais quelques modifications apportées à leurs privilèges obligent à les distinguer en plusieurs ordres.

1er Ordre. Il se compose des octaves de Pâques et de la Pentecôte qui, l'une et l'autre, excluent toute fête, même de 1re cl.

2e Ordre. Il comprend les octaves de l'Epiphanie et de la Fête-Dieu qui, dans les jours *infra octavam*, admettent bien les fêtes de 1re cl., mais les excluent en leur jour octave, à l'exception de S. Pierre et S. Paul qu'on y peut célébrer.

3e Ordre. Il se compose de toutes les autres octaves des fêtes de 1re classe, même de Notre-Seigneur, mais avec cette variété de célébration qu'on ne devra pas perdre de vue, savoir :

Noël et l'Ascension empêchés dans leur octave auront toujours mémoire à Laudes, à la messe et à Vêpres, et les jours où l'on en fera l'office intégral, tout se dira comme à l'incidence de la fête, sauf ce qui est assigné en son lieu propre.

Pour les autres octaves, même de Notre-Seigneur, l'office sera du Psautier à toutes les heures, comme s'il s'agissait d'un office ordinaire de 9 leçons, et à moins de leçons propres au 1er Nocturne, on dira les leçons et répons de la férie courante. S'il arrive que le jour octave d'une fête, même de Notre-Seigneur, tombe le dimanche, l'octave aura simplement mémoire tant en occurrence qu'en concurrence; on n'en fera même rien aux fêtes de 1re cl., et l'*Infra Octavam* sera omis jusqu'aux fêtes de 2e classe inclusivement. (Cf. S. R. C., 28 oct. 1913, § 2 et 4).

Q. — J'ai lu que si après une messe basse il y a une cérémonie qui suit, les prières prescrites par Léon XIII ne sont point de rigueur. Ceci pourrait-il s'appliquer le dimanche après la dernière messe basse, pendant laquelle toutefois on chante les *Kyrie, Sanctus*, etc., et où le prêtre chante à la fin : *Oremus pro rege...?*

R. — Oui, il y a lieu d'omettre *in casu* les prières de Léon XIII à cause de la solennité que cette messe revêt dans son ensemble, et non pour le simple chant de la prière pour le roi.

Q. — Est-il permis de donner la bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir après une messe basse de *Requiem*, sans que le célébrant quitte l'autel (il prend l'étole et la chape blanches au bas des degrés), et dans l'affirmative, peut-il alors, en raison du décret du 20 juin 1913, omettre les prières de Léon XIII ?

R. — Il n'y a rien de répréhensible dans cette manière de faire pour donner la bénédiction avec l'ostensoir, et l'on peut également omettre après la messe les prières de Léon XIII, conformément au décret précité.

Q. — 1o Faut-il renvoyer au dimanche suivant la solennité de l'Immaculée-Conception, quand on en a fait les offices solennels le jour même de l'incidence?

2o Notre Ordo défend les messes chantées de *Requiem* (præsente corpore) le 8 décembre et le jour de la solennité renvoyée ; a-t-il raison ?

R. — Ad I. La translation de la solennité pour le